



## Compte rendu du déroulement de l'Assemblée Générale de la FFB au MANS (72)

L'Assemblée Générale de la FFB s'est tenue le **dimanche 15 Mai 2011 à 9 h 15**

Le nombre de clubs régulièrement inscrits à la F.F.B, à cette date, est de **104**, le quorum nécessaire pour valider l'assemblée générale est donc de **53**.

Devant l'absence du quorum nécessaire, **l'AG ordinaire a été close à 9 h 20**

Une AG extraordinaire a alors été convoquée et s'est tenue en lieu et place à **9 h 45** (le nombre de clubs représentés physiquement ou sur procuration doit être de 30 % (soit dans ce cas 32) Le nombre de clubs présents ou représentés étant de **34** cette assemblée générale extraordinaire peut valablement se tenir. A noter que ces 34 clubs représentent 628 voix + 3 voix individuelles.

Le Président Jean Marc POUILLON profite de l'intervalle entre les deux assemblées pour présenter **Angélique BOURCEAUX**, qui vient d'être élue **déléguée régionale pour la région NORD**, en remplacement de Philippe FIRMIN qui a atteint la limite des six années de présence au sein du Conseil d'Administration.

A la question du club de Nantes concernant la tenue d'un réel congrès national, il souligne qu'il n'y a aucun contrat d'exclusivité avec la Ville de Lyon ou le Parc de la Tête d'Or pour le pérenniser, que l'intérêt que présente cette grosse structure pour l'organisation du congrès avait été exposé :

- Dans son rapport présenté à l'A.G. de Maulevrier le 14 septembre 2008
- Dans son rapport présenté à l'A.G. d'Audincourt le 19 septembre 2009
- Dans son rapport présenté à l'A.G. de Sainte Livrade sur Lot le 5 septembre 2010, arguments repris dans le compte rendu de cette A.G.

Auparavant une Commission Congrès avait été constituée lors d'une réunion du Conseil d'Administration le 22 juillet 2007 avec comme urgence la recherche d'un lieu pour le congrès 2008 (qui n'a en définitive pas eu lieu faute de club candidat). Lors de la réunion du Conseil d'Administration suivante, le 18 novembre 2007 il a été décidé à l'unanimité de pérenniser un site.

Le Président rappelle les avantages que sont la gratuité des locaux, la facilité d'accès à Lyon et une équipe de bénévoles des clubs sur place désormais bien rodés à l'installation

Ensuite, il présente son rapport moral (ce document était joint à la convocation). Le Président en fait une lecture en commentant les différents points.

Pour répondre à une question de Dominique Botbol, le Président rappelle que le passage des niveaux engage le N2 et les N3 au service de la Fédération pendant un minimum de trois années (environ 6 week-ends par an) au cours desquels ils transmettent leur savoir. Ce titre est conservé tant que la personne est adhérente à la Fédération, il n'a aucune valeur à l'extérieur car il est **la reconnaissance d'un niveau de connaissances et de leur transmission au sein des clubs de la FFB**.

Pour l'intervention d'un N pour animer un atelier au sein d'un club, il est rappelé que ce dernier doit en faire la demande à son délégué régional qui retransmet à Jean Bernard Gallais, représentant le Collège des Juges. Celui-ci désigne le N qui lui semble le mieux approprié pour l'intervention demandée en fonction de la proximité, des facilités de déplacement et de la disponibilité de ces formateurs. Jean Marc Pouillon rappelle également que dans le cas d'un atelier reconnu par la F.F.B, **aucune rémunération n'est due à l'intervenant** qui est uniquement défrayé de ses frais de route et éventuellement de logement et de nourriture.

Il rappelle que les cartes FFB seront désormais demandées à l'entrée des ateliers afin que ne bénéficient des avantages de la FFB que ceux qui adhèrent.

Enfin le Président confirme que du **3 au 11 décembre 2011** se tiendront **3 ateliers KAWABE**, ils auront tous lieu dans le centre de la France, à savoir à **LEZOUX (Auvergne Bonsai Club)**. Les 2 week-ends seront consacrés à des ateliers ouverts à tous ; en milieu de semaine un atelier sera réservé aux N2/N3.

Quitus de son rapport moral lui a été donné à l'unanimité moins 1 contre (Club des Amis du Bonsai représentant **38 voix**).

La Vice-présidente chargée des Régions, Maryse THIEBAUT, fait ensuite lecture de son rapport d'activité, (Ce document était également joint à la convocation). Elle ajoute que le rôle du DR est défini sur le site de la Fédération et qu'actuellement un kit du DR est en cours de réalisation et devrait être terminé à la fin de cette année.

Enfin il est rappelé que la dernière mise à jour des classeurs de formation de l'Ecole Française de Bonsai a été distribuée aux DR en début d'année, à charge pour chacun d'eux de les faire parvenir à leurs clubs.

Son rapport est adopté à l'unanimité moins 1 abstention (Bonsai Emeraude représentant **13 voix**).

Régine CORROLLER, Trésorière de la F.F.B explique le bilan financier 2010 qu'elle présente (résultat 11.771,04 €), avec un comparatif avec 2009 (-9.424,96 €), (ce document est consultable sur le site de la Fédération suivant le processus décrit dans la lettre de convocation). Au cours de cette présentation il est rappelé que les clubs peuvent éventuellement se raccrocher au point de vue assurance à celle de la Fédération mais il semble que les prix soient moins attractifs que ceux obtenus localement par chaque club.

Le bilan financier est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions (Club des Amis du Bonsai représentant **38 voix et 1 voix** d'adhérent individuel).

\*\*\*

Une fois de plus est évoquée la **rétrocession de x € par la F.F.B aux clubs qui organisent des passages de niveaux**. La secrétaire fait lecture de la décision prise lors de

l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 19 septembre 2009 à Audincourt et qui figure dans le compte rendu dont chaque DR a eu connaissance :

*« Le Président précise que cette pratique de remboursement de 8 € par candidat au passage d'un niveau ne figure pas dans les statuts. Toutefois ceci est lisible sur le site de la F.F.B. Pour cette raison il est décidé de procéder aux 2 remboursements en cause. En revanche il demande à l'Assemblée Générale de se prononcer sur la poursuite ou non de cette pratique. La fin à cette mesure, à compter de ce jour, est adoptée à l'unanimité moins 1 contre (P. FIRMIN représentant 36 voix) et 1 abstention (ADAM représentant 11 voix). En conséquence il conviendra de la supprimer sur le site. »*

Par suite aucun DR ne devrait faire cette proposition de rétrocession aux clubs, toutefois et par esprit de conciliation le président propose d'indemniser les 2 clubs suivants qui avaient donc eu une mauvaise information : « Brocéliande Bonsaï Club » et « L'Arbre en Poche »

Enfin le Président propose au vote qu'un atelier gratuit soit offert aux clubs organisateurs d'une exposition régionale avec effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

\*\*\*

**La cotisation** des clubs à la F.F.B pour 2012 est discutée.

Deux positions sont évoquées :

- le maintien pendant plusieurs années et ensuite une augmentation d'environ 5 €
- l'augmentation progressive de 1 € tous les deux ans.

Cette dernière proposition est mise aux voix :

Contre : Brocéliande Bonsaï Club (21 voix)

Club des Amis du Bonsaï (38 voix)

L'Arbre dans la Main (36 voix)

Bonsaï Club d'Anjou (7 voix) soit un total de 102 voix contre

Abstentions :

Auprès de Mon Arbre (10 voix)

Bonsaï Emeraude (13 voix) soit un total de 23 abstentions

En définitive **la proposition est adoptée par 503 voix**, en conséquence, pour **2012** (puisque la dernière augmentation valait pour 2010) le tarif sera le suivant :

**16 € pour les membres d'un club**

**21 € pour les clubs**

**21 € pour les adhérents individuels**

\*\*\*

Questions diverses :

**Place des professionnels au sein de la Fédération :**

Le Président informe que les professionnels sont en train de se regrouper et de se structurer. Ce qui est une bonne chose pour eux et pour la Fédération. En effet, aucun contrat ne peut lier un professionnel en particulier et la FFB. Par contre la FFB peut passer un contrat avec une structure, avantageux pour les clubs bien sûr, comme des réductions aux adhérents par exemple. Il revient sur la participation de la FFB au Festival International de Bonsaï à Saulieu, grand évènement français et aussi grand marché des professionnels. Il était et est important que cet évènement reste en France.

Cependant, afin de ne pas faire d'amalgame et afin que la situation soit bien claire pour tous, **après discussion il est décidé qu'un professionnel adhérent à la F.F.B ne pourrait pas faire**

**partie du Conseil d'Administration. Cette décision sera inscrite dans les statuts qui devront donc être modifiés lors d'une assemblée générale extraordinaire.**

-----

En l'absence d'autres questions diverses le Président clot l'Assemblée Générale extraordinaire à 12 h 45.

La secrétaire